



Région Méditerranéenne

Série "Accent sur"

**Pratiques et dispositifs de
formation des formateurs
au Maroc**



Fondation européenne pour la formation





Fondation européenne pour la formation

Villa Gualino, Viale Settimio Severo, 65, I-10133 Torino
Tel: (39) 011 630 22 22 / Fax: (39) 011 630 22 00 / email: info@etf.eu.int
Web: <http://www.etf.eu.int>

La Fondation européenne pour la formation est une agence de l'Union européenne, qui travaille dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, en Europe centrale et orientale, dans les nouveaux Etats indépendants et en Mongolie, ainsi qu'avec les pays et territoires partenaires méditerranéens. La Fondation procure également une assistance technique à la Commission européenne pour le programme Tempus.

Ce rapport a été produit par la Fondation européenne pour la formation, avec la participation de Monsieur Abderrahim Baiebi, Expert en enseignement et formation professionnels, durant la première moitié de l'année 2002 et reflète la situation à cette date.

Pratiques et dispositifs de formation des formateurs au Maroc

Turin, juin 2002

Sommaire

Introduction		v
<hr/>		
1. Le système national de formation professionnelle		1
<hr/>		
1.1	Aperçu sur les départements formateurs	1
1.2	Effectifs des stagiaires	3
1.3	Évolution des effectifs par secteur de formation	4
1.4	Effectifs des lauréats	4
1.5	Rendement interne du secteur public de la formation professionnelle	6
1.6	Rendement interne du secteur privé de la formation professionnelle	7
1.7	Rendement externe du secteur public (taux d'insertion des lauréats)	7
1.8	Rendement externe du secteur privé	8
2. Les métiers de la formation		9
<hr/>		
2.1	Typologie des formateurs	9
2.2	Effectifs et caractéristiques des formateurs	10
2.3	Formateur par sexe et par âge	11
2.4	Statuts des formateurs	12
2.5	L'accès au métier de formateur	13
3. La formation des formateurs		15
<hr/>		
3.1	La formation pédagogique initiale des formateurs	15
3.2	La formation continue des formateurs (en cours d'emploi) du secteur public	17
3.3	La demande des formateurs en perfectionnement technico-pédagogique	18
3.4	La formation continue des formateurs du secteur privé	21
3.5	L'inspection technico-pédagogique	21
3.6	L'élaboration des programmes des filières de formation professionnelle	21
4. Orientations et stratégie de développement de la formation des formateurs		23
<hr/>		
4.1	Analyse du dispositif	23
4.2	Adaptation et évolution des métiers de la formation	24
4.3	Stratégie de formation de formateurs	25
5. Conclusion		26
<hr/>		
Annexes		28
<hr/>		
Sigles et abréviation utilisés		35
<hr/>		

Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'étude menée, par la Fondation européenne pour la Formation, sur « les pratiques de formation de formateurs dans les systèmes de formation professionnelle des pays du Maghreb ».

Ce document constitue le « rapport Maroc ».

Au Maroc, la formation de formateurs existe de manière éclatée. La prédominance du dispositif de l'OFPPT cache l'absence d'une stratégie cohérente et commune à l'ensemble des départements formateurs, y compris le secteur privé.

Face à cette réalité et pour faire face aux exigences de compétences nouvelles de l'environnement économique et social, le système de formation professionnelle doit

développer une politique de formation de formateurs suffisamment structurée pour surmonter les handicaps du fonctionnement cloisonné des différents départements formateurs.

Les résultats présentés dans ce document, constituent la synthèse des données qualitatives et quantitatives recueillies lors d'une enquête réalisée auprès de 14 départements formateurs (cf. liste en annexe).

Il est à noter que, dans la rédaction de la présente synthèse, les aspects quantitatifs de l'enquête ont présenté, pour certains indicateurs, quelques problèmes de cohérence; plusieurs publications officielles indiquent, pour les mêmes indicateurs, des données quantitatives différentes. Pour ceux dont les écarts sont importants, nous nous sommes efforcés d'en dégager et présenter les tendances.

1 - Le système national de formation professionnelle

L'émergence du secteur de la formation professionnelle s'est fait notamment à travers l'OFPPT, organisme public, qui a été le premier à offrir des formations de techniciens. Un ensemble de départements formateurs contribue également à l'effort national en matière de formation professionnelle (Tourisme, Agriculture, Artisanat, ect.).

L'accroissement de la demande sociale et le nombre limité de place du secteur public ont permis au secteur privé de la formation professionnelle de se développer.

Jusqu'en 1990-93, le secteur privé était florissant avec 560 établissements pour 42 000 stagiaires, soit une moyenne de 80 stagiaires par établissement. Cependant, devant l'absence d'une réglementation du secteur privé, le secteur public ne pouvant satisfaire la totalité de la demande sociale de formation, on a assisté à une explosion du nombre d'établissements privés indépendamment de la nature de cette demande.

Conscient de cette évolution, le Département de la formation professionnelle a entrepris, depuis plusieurs années, une démarche de mise à niveau, de réglementation et de suivi du secteur privé de formation professionnelle en instaurant un cadre législatif, des normes et des procédures appropriés.

Actuellement, le nombre total d'établissements de formation professionnelle publique et privée s'élève à 2 044 ventilés comme suit:

	Public	Privé
Etablissements	489	1 555
Capacité pédagogique	73 858	72 162

L'effectif des établissements publics ne représente que le quart des établissements du système de formation professionnelle. La capacité d'accueil est cependant très légèrement supérieure à celle des établissements privés (51% de la capacité totale).

L'enseignement professionnel, dispensé par l'ensemble des opérateurs de formation, prépare à 4 niveaux de formation sanctionnés par les diplômes de Spécialisation, de Qualification, de Technicien et de Technicien Spécialisé.

Le nombre total des filières de formation dispensées au titre de l'année 2000/2001 par les opérateurs de formation, publics et privés, tous secteurs d'activités confondus, a atteint 393 filières réparties en: Spécialisation (37), Qualification (120), Technicien (135) et Technicien Spécialisé (101).

1.1 Aperçu sur les départements formateurs

Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité, Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

L'OFPPT est le dispositif de formation professionnelle le plus important sur le plan quantitatif. Il représente, pour le système de formation professionnelle, l'institution de référence.

L'OFPPT, principal opérateur, assure la formation professionnelle à travers les Instituts de Technologie Appliquée et les Instituts Supérieurs de Technologie Appliquée. Avec ses 186 établissements fixes et 20 établissements mobiles, il offre 198 filières de formation et assure une couverture de 9 régions.

L'OFPPT assure 40% de l'offre publique de formation professionnelle et met sur le marché de l'emploi 25 000 jeunes diplômés par an.

Ministère chargé de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Le dispositif de formation s'est constitué depuis une vingtaine d'années autour de 10 établissements. Il s'agissait, au début, de

doter l'administration de cadres moyens. Avec une capacité d'accueil de 220 places, 150 à 200 techniciens sont formés chaque année.

Trois spécialités de formation de techniciens d'une durée de deux ans sont dispensées dans ces dix établissements.

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines

Le dispositif de formation n'est constitué que de deux établissements. Le premier dispense deux formations et le deuxième quatre formations du niveau Technicien.

Il est à noter que, jusqu'à ces dernières années, le dispositif de formation professionnelle relevant de ce département a fonctionné comme un pourvoyeur de l'encadrement technicien dont le ministère avait besoin. Une fois le stade d'autosatisfaction atteint, les lauréats étaient destinés au marché de travail.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Tourisme

Le dispositif de formation du Tourisme est l'un des plus importants parmi les autres départements de formation professionnelle, il est constitué de 15 établissements répartis sur l'ensemble des régions.

Ministère des Transports et de la Marine Marchande

Le dispositif de formation professionnelle est très réduit. Le Ministère ne gère pas directement les établissements de formation, ce sont les opérateurs bénéficiaires qui les gèrent depuis 1996. Conséquence des besoins dus au développement et à l'introduction des nouvelles technologies, le Ministère a cédé la gestion et l'exploitation des centres de formation aux opérateurs directs que sont l'ONCF et l'ONDA.

Ministère de l'équipement

En 1983, le dispositif de formation était constitué de 16 établissements de formation professionnelle, destinés à pourvoir le Ministère de l'Équipement en profils de Techniciens. Il a été réduit récemment à 2

établissements de formation professionnelle de niveau T.S. (Instituts Spécialisés des Travaux Publics), résultat de l'atteinte du degré d'autosatisfaction en besoins de Techniciens.

Ministère de la Santé

Le dispositif de formation du Ministère de la Santé existe depuis 1965. Il existe un institut de formation par région. La formation professionnelle initiale a été « mise en veilleuse » depuis une dizaine d'année pour cause d'autosuffisance en cadres auxiliaires infirmiers et infirmiers. Depuis l'année dernière, seulement cinq filières du niveau technicien « infirmier auxiliaire » ont été réouvertes dans les instituts de formation aux carrières sanitaires de cinq régions. Elles accueillent 70 stagiaires environ et sont encadrées par une quarantaine d'encadrants.

Ministère de l'Economie Sociale, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat

La formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat n'a pas été suffisamment structurée en tant que dispositif. La formation professionnelle de l'Artisanat est très particulière, basée sur le travail manuel, elle se caractérise différemment des autres filières « courantes » de la formation professionnelle.

Le dispositif de formation du département de l'Artisanat possède une capacité d'accueil dépassant les 1 200 places et dispose d'un potentiel d'encadrement pédagogique d'environ 350 formateurs: un Institut des Arts Traditionnels (IAT) qui prépare au diplôme de Technicien, 59 « lieux » de formation professionnelle préparant aux diplômes de spécialisation et de qualification et 18 filières d'une durée de 2 ans dispensées dans différents centres de formation professionnelle.

Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité, Direction de l'Entraide Nationale

Le dispositif de formation professionnelle relevant de l'Entraide Nationale a évolué lors des quatre dernières années. Il a été orienté

dans sa totalité vers la formation professionnelle par apprentissage depuis 1998 (avant la parution de la loi 12.00 sur la mise en place de la formation par apprentissage). La formation professionnelle résidentielle a été cédée à l'OFPPPT.

L'expérimentation, sur quatre sites pilotes, qui a donné grande satisfaction avec un taux d'insertion professionnelle de 80% a amené à généraliser l'opération en créant 34 CFA (Centres de Formation par Apprentissage) en 2001 et en accueillant 2 100 apprentis.

Ministère des Pêches Maritimes

Malgré l'importance économique de ce secteur d'activités, le dispositif de formation professionnelle relevant du département des Pêches Maritimes ne représente pas, sur le plan quantitatif, une proportion importante dans le système de la formation professionnelle. Ce dispositif est structuré autour de 8 établissements qui accueillent plus de 700 stagiaires. L'offre de formation est constituée autour de dix filières: deux du niveau Qualification, trois du niveau Technicien et cinq du niveau Technicien Spécialisé.

Haut- Commissariat aux Anciens Résistants

Le dispositif de formation professionnelle relevant du HCAR s'est constitué depuis 1977, pour répondre aux besoins d'intégration des enfants de résistants dans la fonction publique, par la création des centres de formation professionnelle. En 1987, où le HCAR est devenu un département de formation professionnelle, il comptait 33 centres et accueillait plus de 1 000 stagiaires. A partir de juin 2003, ce dispositif de formation professionnelle ne sera constitué que de 12 centres de formation professionnelle, offrant deux filières en informatique, une du niveau Technicien et l'autre du niveau Qualification.

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Le dispositif de formation professionnelle relevant du Département de la Jeunesse et des Sports constitue, sur le plan quantitatif, une proportion importante dans le système

de la formation professionnelle. Il est constitué de 124 centres de formation professionnelle (dont 6 ruraux) qui accueillent environ 9 000 stagiaires. Les neuf filières dispensées préparent pour leur majorité à des métiers plutôt de type artisanal.

Le public formé est exclusivement féminin et l'origine socioprofessionnelle appartient à la catégorie des populations défavorisées.

L'offre de formation est composée de neuf filières et couvre trois niveaux de formation: Spécialisation, Qualification et Technicien.

Ministère de l'Agriculture et du Développement

Le dispositif de formation professionnelle relevant du Département de l'Agriculture constitue, sur le plan quantitatif et qualitatif, une proportion importante dans le système de la formation professionnelle. Il représente 5% de la formation professionnelle publique et 2% du système de formation professionnelle. La capacité d'accueil est prévue de passer de 2 500 à 5 000 places stagiaires dans les prochaines années.

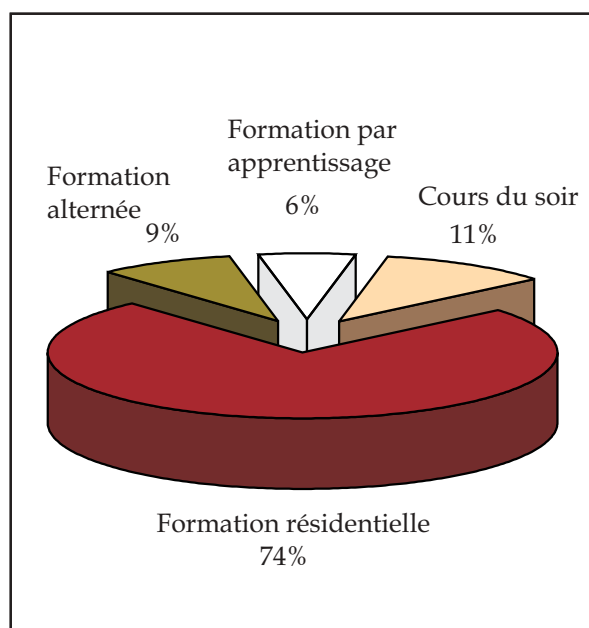
Le dispositif de la formation professionnelle agricole est constitué de 44 établissements: 11 ITA, 8 ITSA, 19 CQA et 6 Lycées agricoles. L'offre de formation est composée de 24 filières couvrant trois niveaux: 6 filières au niveau Qualification, 6 filières au niveau Technicien et 12 filières au niveau Technicien Spécialisé. Toutes ces formations s'effectuent en deux ans sur le mode alterné.

1.2 Effectifs des stagiaires

Au titre de l'année 2000/2001, les effectifs en formation, tous modes de formation confondus, ont atteint environ 159 000 stagiaires, soit une augmentation de plus de 8% par rapport à l'année 1999/2000. Les filles représentent 43% de ces effectifs.

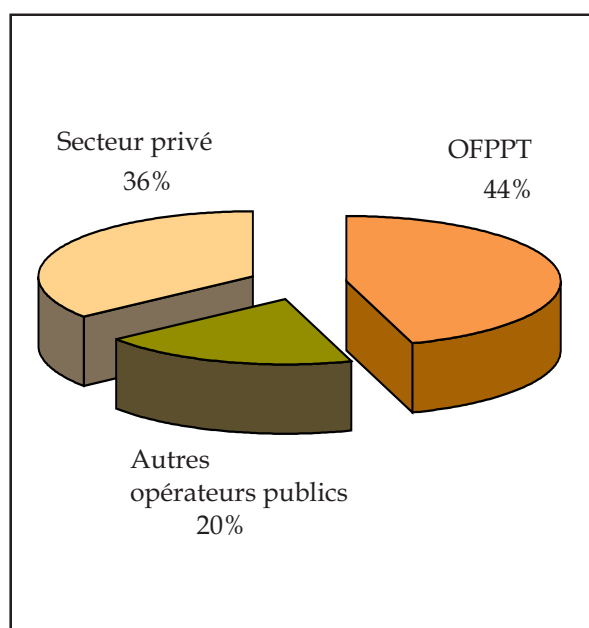
La formation est dispensée en quatre modes de formation différents, la part de stagiaires la plus importante étant inscrite en formation résidentielle (74%).

Répartition des stagiaires par mode de formation



La formation est dispensée par différents opérateurs, regroupés en trois catégories: l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, premier opérateur public de formation, les autres départements formateurs publics et le secteur privé de la formation professionnelle.

Répartition des stagiaires par opérateur de formation



1.3 Evolution des effectifs par secteur de formation

Le secteur public de formation professionnelle couvre 14 secteurs de formation, dans différents domaines d'activité, mais d'inégale importance quant aux effectifs des inscrits. Les secteurs les plus attractifs sont l'Industrie Mécanique, Métallurgique et Electrique (22%) suivit du secteur de l'Artisanat de Service (16%) puis du secteur de l'Administration et Gestion (15,8%).

Les stagiaires de sexe féminin, dans ces formations, ne représentent que 30,8%.

Le secteur privé de formation professionnelle n'offre que 10 secteurs de formation, également d'inégale importance quant aux effectifs des inscrits. Le secteur Administration / Gestion étant le plus attractif avec 50% des stagiaires suivi de l'Artisanat de Service avec 23%.

Dans ce secteur, la part des stagiaires de sexe féminin est plus importante en représentant 58,4% de l'effectif global.

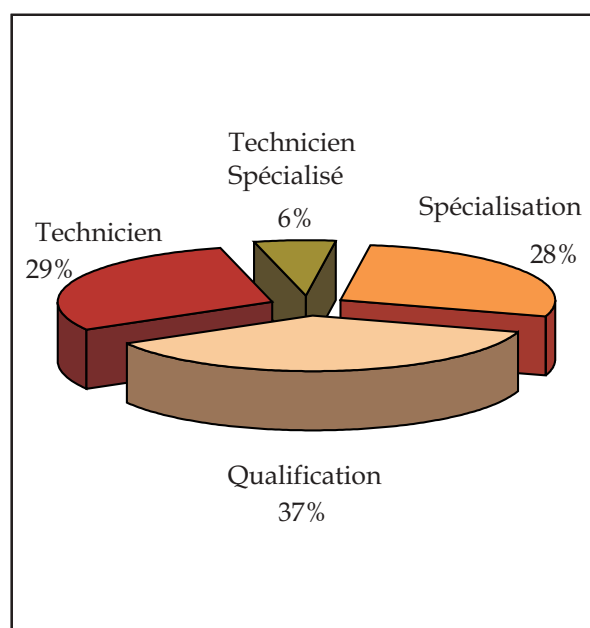
1.4 Effectifs des lauréats

Les secteurs public et privé de formation professionnelle préparent pour le marché du travail de plus en plus de diplômés issus des différents modes de formation. Les lauréats issus de la formation résidentielle et alternée sont majoritaires avec 92,7%.

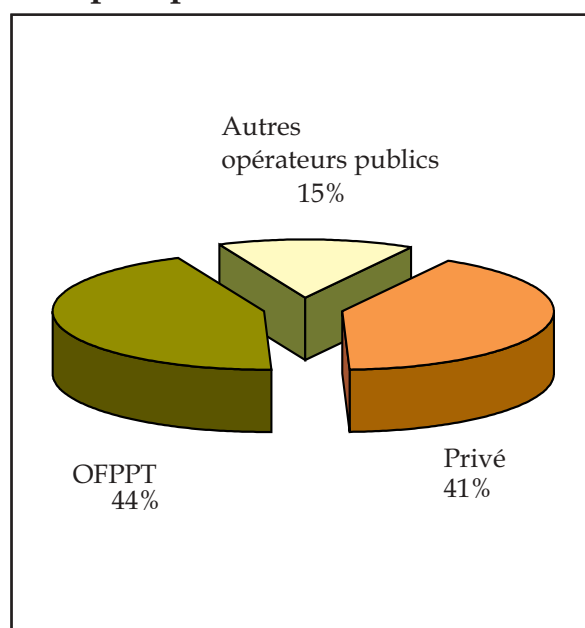
L'OFPPT, premier opérateur public, prépare 44% des lauréats de la formation professionnelle, suivi du secteur privé avec 41%.

Effectifs des lauréats par mode de formation				
Mode de formation	Niveau	Effectifs des lauréats		Variation en %
		1998/1999	1999/2000	
Formation résidentielle et alternée	Spécialisation	18 690	17 930	- 4
	Qualification	25 010	25 420	+ 2
	Technicien	18 010	18 400	+ 2
	Technicien Spécialisé	3 340	4 070	+ 22
	Total	65 050	65 820	+ 1
Cours du soir	Qualification	520	590	+ 14
	Technicien	2 240	2 410	+ 8
	Technicien Spécialisé	90	280	+ 211
	Total	2 850	3 280	+ 15
Formation par apprentissage	Spécialisation		1 660	-
	Qualification		240	-
	Total		1 900	-
Total général	Spécialisation	18 690	19 590	+ 5
	Qualification	25 530	26 250	+ 3
	Technicien	20 250	20 810	+ 3
	Technicien Spécialisé	3 430	4 350	+ 27
	Total	67 900	71 000	+ 5

Répartition des lauréats par niveau de formation



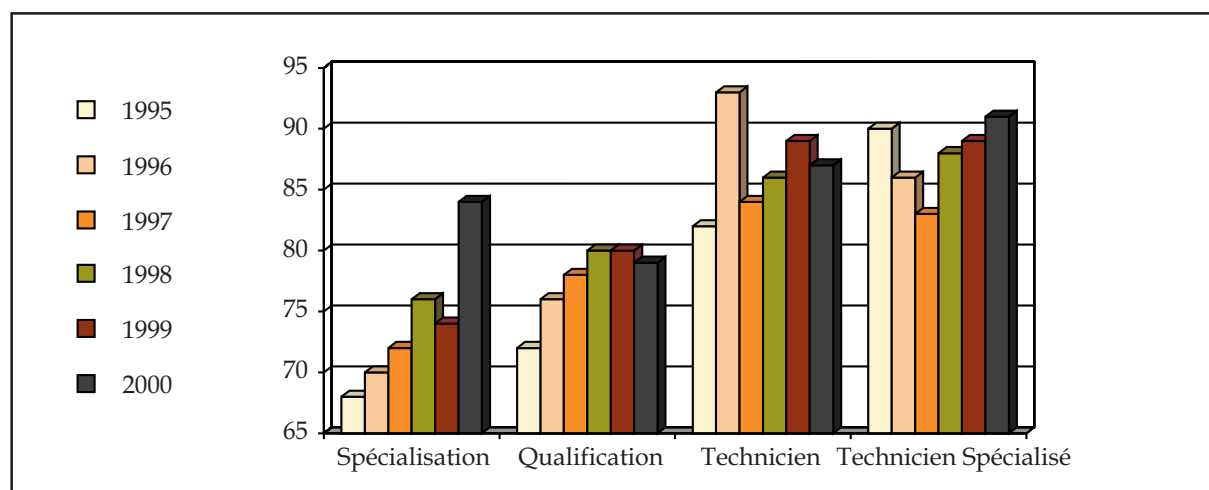
Répartition des lauréats par opérateur de formation



1.5 Rendement interne du secteur public de la formation professionnelle

Evolution du taux de réussite par niveau de formation					
	Spécialisation	Qualification	Technicien	Technicien Spécialisé	Taux moyen
1995	68%	72%	82%	90%	74%
1996	70%	76%	93%	86%	79%
1997	72%	78%	84%	83%	78%
1998	76%	80%	86%	88%	81%
1999	74%	80%	89%	89%	81%
2000	84%	79%	87%	91%	83%

Evolution du taux de réussite par niveau de formation



L'évolution du taux moyen de réussite montre une évolution du taux de qualification professionnelle (obtention du diplôme) sur deux niveaux; d'une part, il évolue au fil des ans et, d'autre part, il évolue en fonction du niveau de recrutement des stagiaires. Cette

tendance s'explique par le fait que, depuis 1995, la formation professionnelle attirait de plus en plus de jeunes avec un niveau de formation de plus en plus élevé. Plus le niveau de recrutement est élevé, plus le taux de réussite est important.

1.6 Rendement interne du secteur privé de la formation professionnelle

Le taux moyen de réussite des stagiaires en dernière année des filières de formation a atteint l'an dernier 89%. Ce taux a atteint 92% dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie. Pour les autres secteurs de formation, ce taux se présente ainsi:

Secteur de formation	Taux moyen de réussite en dernière année
Autres	96%
Tourisme, hôtellerie	92%
Informatique, administration et gestion	89%
Génie électrique, mécanique et thermique	89%
Textile, habillement et cuir	88%
Coiffure et esthétique	88%
Paramédical et santé	88%
Total	89%

Quant à la répartition par niveaux de formation, le taux de réussite le plus élevé est enregistré au niveau « Technicien » avec 91%, suivi des niveaux de « Qualification » et de « Spécialisation » avec 88% chacun.

1.7 Rendement externe du secteur public (taux d'insertion des lauréats)

L'insertion professionnelle des lauréats de la formation professionnelle pose problème. En effet, le taux d'insertion des jeunes qualifiés n'est que de 54%. Cette situation s'explique par l'insuffisance des postes techniques, le manque d'initiative et d'initiation des jeunes diplômés à la recherche d'emploi et surtout par l'inadéquation des formations aux

évolutions des besoins du marché de l'emploi.

Pour connaître de façon permanente la situation des lauréats sur le marché de l'emploi et mesurer le niveau de leur insertion dans la vie active, deux types d'enquêtes sont réalisées par le Département de la Formation Professionnelle, une à court terme (9 mois après la sortie) et l'autre à moyen terme (3 ans après la sortie).

Le taux d'insertion a connu ces dernières années une diminution de 13%. Cela s'explique, d'une part, par les difficultés rencontrées dans le marché du travail et, d'autre part, par l'importante diminution du recrutement des services de l'Etat.

Niveau de formation	Taux d'insertion à court terme (9 mois après la sortie des lauréats)				Taux d'insertion à moyen terme (3 ans après la sortie des lauréats)	
	1995	1996	1997	1998	1993	1996
Spécialisation	72%	71%	58%	61%	69%	70%
Qualification	62%	65%	55%	57%	74%	69%
Technicien	55%	56%	43%	46%	80%	69%
Technicien Spécialisé	-	53%	52%	54%	-	83
%	62%	63%	51%	54%	75%	70%

A moyen terme, le taux d'insertion a connu lui aussi une légère diminution (6,7%).

1.8 Rendement externe du secteur privé

Le taux moyen d'insertion professionnelle des stagiaires a atteint 57% selon les déclarations des EFPP: il a atteint 59% pour le niveau « Spécialisation », 58% pour le niveau « Technicien » et 52% pour le niveau « Qualification ».

Par secteur de formation, le taux le plus élevé (81%) est enregistré dans le secteur paramédical et santé. Le taux d'insertion le plus faible (54%) est celui enregistré dans les secteurs de l'informatique, administration/gestion et du textile/habillement/cuir.

Le tableau ci-après récapitule le taux moyen d'insertion par secteur de formation:

Secteur de formation	Taux moyen de réussite en dernière année
Paramédical et santé	81%
Autres	76%
Tourisme, hôtellerie	67%
Coiffure et esthétique	65%
Génie électrique, mécanique et thermique	58%
Informatique, administration et gestion	54%
Textile, habillement et cuir	54%
Total	57%

2 - Les métiers de la formation

Pendant longtemps, le formateur était avant tout un spécialiste de la discipline enseignée, témoignant d'un certain charisme et de talents de communication. En effet, le formateur n'a jamais été considéré comme un métier à part entière nécessitant une formation spécifique.

Actuellement, les métiers de la formation se diversifient plus que jamais depuis que les enjeux des sociétés, intégrant l'éducation et la formation comme éléments moteurs de développement social et économique (c'est le cas de la charte d'éducation et de formation adoptée par le Maroc), se préoccupent de la professionnalité des acteurs du système de formation professionnelle.

2.1 Typologie des formateurs

On rencontre différentes catégories de formateurs selon la fonction qu'ils sont appelés à remplir. La caractérisation de la fonction « formateur » diffère d'un département à l'autre.

Cependant, on peut regrouper les différentes réalités, découvertes lors de cette enquête, relatives à l'exercice du métier de formateur, en six types de fonction « formateur »:

- Le formateur « animateur pédagogique » chargé du face-à-face pédagogique et éventuellement du suivi des stagiaires en entreprise. A ce niveau, il y a lieu de distinguer entre le formateur technique chargé de l'enseignement des disciplines à caractère technologique et professionnel « travail en atelier » et le formateur généraliste, chargé de l'enseignement des disciplines dites générales.

Le formateur est « l'exécuteur » du programme de formation de la (ou des) discipline(s) dont il a la charge. Il est responsable, en général, d'animer les séquences pédagogiques et d'évaluer les acquis des stagiaires.

- Les « professionnels pédagogues », dans le Département de l'Artisanat par exemple,

ce sont des ex-artisans qui ont été recrutés pour enseigner leur métier dans les centres de formation professionnelle. Ils ont appris leur nouveau métier de formateur « sur le tas », comme cela s'est fait pour leur premier métier !

- Les coordonnateurs pédagogiques, ce sont des formateurs qui assurent la fonction « animation pédagogique » en partie et sont chargés de la fonction « coordination » de l'équipe pédagogique d'une ou de plusieurs filières (ils sont désignés parfois par « chef de département »).
- Les ingénieurs pédagogues, ils sont chargés de la veille technico-pédagogique et de l'élaboration des programmes de formation. Ce sont, souvent, des formateurs qui ont bénéficié d'une formation pédagogique dans des instituts spécialisés, avant ou en cours d'exercice de la fonction « formateur ». C'est le cas des Départements de l'Agriculture et du Tourisme.
- Les formateurs de formateurs, ce sont le plus souvent des formateurs chevronnés à qui l'institution confie la charge de concevoir, d'organiser et animer des séminaires de formation à destination de leurs collègues formateurs.
- Les inspecteurs pédagogiques, ils constituent rarement un corps à part entière comme c'est le cas à l'OFPPT ou au Département du Tourisme. Ce sont généralement des ingénieurs pédagogues ou des formateurs de formateurs qui sont chargés de la fonction d'inspection pédagogique.

A côté de ces différentes fonctions technico-pédagogiques du formateur, dans les métiers de la formation, il faut ajouter trois autres fonctions à caractère organisationnel et administratif, puisqu'elle concerne les « gestionnaires » de la formation professionnelle comme:

- Les **directeurs** des établissements de formation professionnelle.

- Les **chefs de travaux** ou **directeurs des études** chargés de la gestion de la formation dans les établissements, de la coordination pédagogique et de la relation avec le monde professionnel.
- Les **responsables de formation** au niveau des administrations régionales (directions ou délégations) ou de l'administration centrale (directions de la formation professionnelle au sein des ministères).

2.2 Effectifs et caractéristiques des formateurs

L'effectif global des formateurs opérant dans le secteur public de la formation professionnelle, durant l'année 2000, s'est élevé à 6 109¹ formateurs.

Nous reproduisons, dans le tableau ci-dessous, quelques indications quantitatives non exhaustives recueillies auprès de certains départements formateurs:

Département formateur	Effectif des formateurs permanents	Recours aux formateurs vacataires
OFPPPT	3200	(?)
Ministère de l'Agriculture	Environ 430	Moyennement (?)
Ministère de l'Economie, des Finances et du Tourisme	Environ 400	(?)
Ministère de la Jeunesse et des Sports	352	221
Ministère de l'Economie Sociale, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat	270	80
Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité, Direction de l'Entraide Nationale	Environ 180	Peu (?)
Ministère des Pêches Maritimes	80	Peu (?)
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Energie et des Mines	40	Peu (?)
Haut- Commissariat aux Anciens Résistants	38	58
Ministère de la Santé	20	Moyennement (?)
Ministère de l'Equipement	00	Exclusivement: une centaine
Ministère chargé de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement	00	Exclusivement: ?

NB: (?) indique que le chiffre n'a pas été communiqué

¹ Chiffre fourni par le Département en charge de la formation professionnelle.

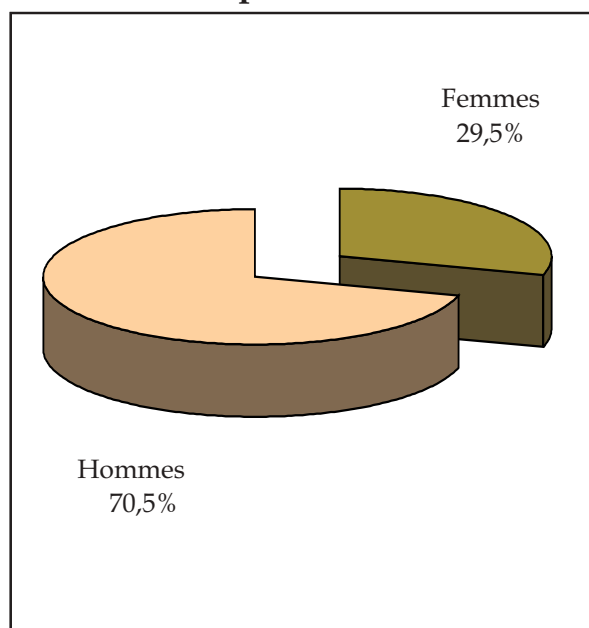
Ces indications sur les effectifs des formateurs permettent de repérer le poids de chaque département dans le système public de formation professionnelle. Il en ressort aussi que, si tous les départements font appel aux formateurs vacataires, l'importance du recours à ces intervenants ponctuels, pour combler le déficit en compétences professionnelles, varie d'un département à l'autre.

Le Département de la Formation Professionnelle a constitué, en 1999/2000, une base de données sur les formateurs relevant du secteur public de la formation professionnelle. Sur cette base, une enquête, couvrant les aspects quantitatif et qualitatif, a permis de collecter des données sur 4816 formateurs et formatrices. Ils se répartissent selon le sexe et l'âge de la manière suivante:

2.3 Formateur par sexe et par âge

Formateurs par sexe:

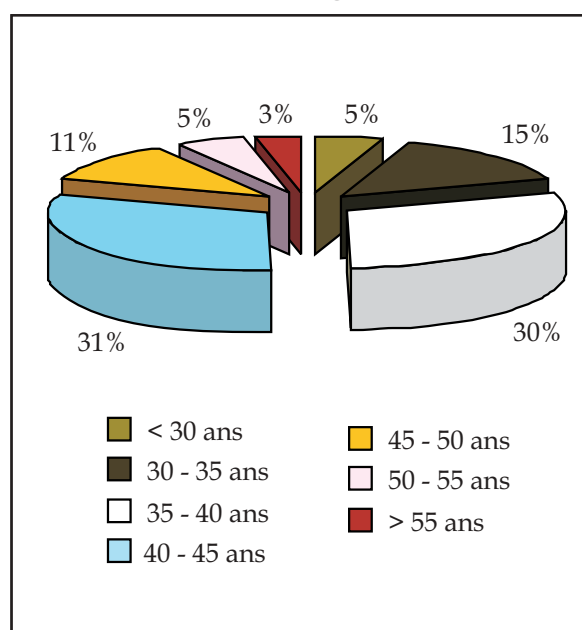
Répartition des 4816 formateurs par sexe



On constate toujours une prédominance des formateurs sur les formatrices bien que cette répartition présente une légère évolution par rapport à l'année précédente: 28% pour les femmes et 72% pour les hommes.

Formateurs par âge:

Répartition des 4 816 formateurs par âge



La part des formateurs âgés de moins de 40 ans, qui étaient de 62% il y a trois ans, ne représente actuellement que la moitié de l'effectif des formateurs.

La tranche d'âge comprise entre 35 et 45 ans constitue la plus forte concentration en représentant environ 61% de l'effectif global des formateurs.

Quant au secteur de la formation professionnelle privée, conformément à la loi 13-00, portant statut de la formation professionnelle privée, sur un effectif total de 1465 établissements de formation professionnelle privée autorisés, 1127 EFPP ont déposé leur Bilan Administratif et Pédagogique (annuel).

A partir de l'exploitation de 928 BAP correctement renseignés, il ressort que le dispositif pédagogique de la formation professionnelle privée est encadré par 4851 formateurs: 2089 formateurs permanents (43%) et 2762 formateurs vacataires dits « intervenants du milieu professionnel » (57%). Ce dernier chiffre, seule information disponible, est estimé largement au - dessous de la réalité.

2.4 Statuts des formateurs

Dans le secteur public de la formation professionnelle, différents statuts sont adoptés par les départements formateurs, et ce, en fonction de l'époque du recrutement, du support budgétaire et du niveau de formation des recrues. Selon qu'un formateur appartient à l'OFPPPT, à tel ou tel département formateur du secteur public ou au secteur privé, il ne bénéficie pas du même statut.

L'OFPPPT dispose d'un statut qui lui est propre, il distingue entre Conseillers d'orientation, Chefs de travaux, Formateurs et Inspecteurs. Actuellement un projet de modification du statut des formateurs de l'OFPPPT est en cours d'étude.

Les autres départements formateurs du secteur public disposent d'un statut interministériel de formateur, mais jugé désavantageux et non motivant comparativement au statut adopté à l'OFPPPT. Ils y ont très peu recours.

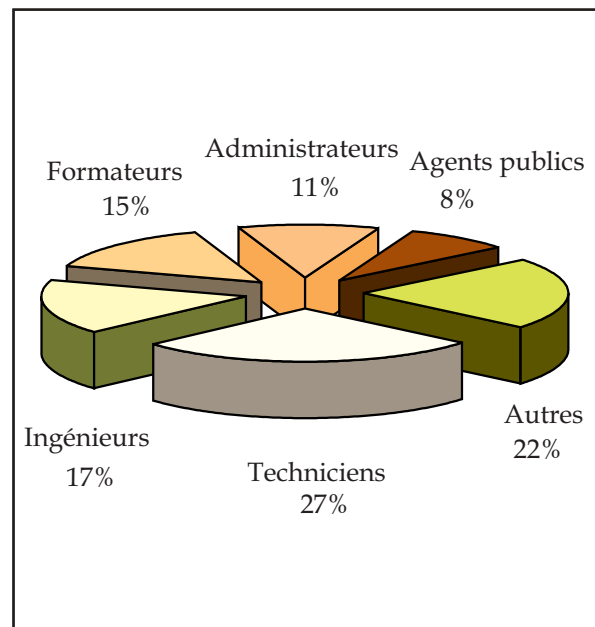
En conséquence, le statut de formateur le plus répandu est un statut « fonctionnel »; les formateurs sont régis par les dispositions des statuts de la fonction publique; ils sont ouvriers qualifiés, techniciens, ingénieurs, administrateurs... détachés dans les

établissements pour assurer la fonction formation. Ils peuvent être contractuels ou titulaires de la fonction publique.

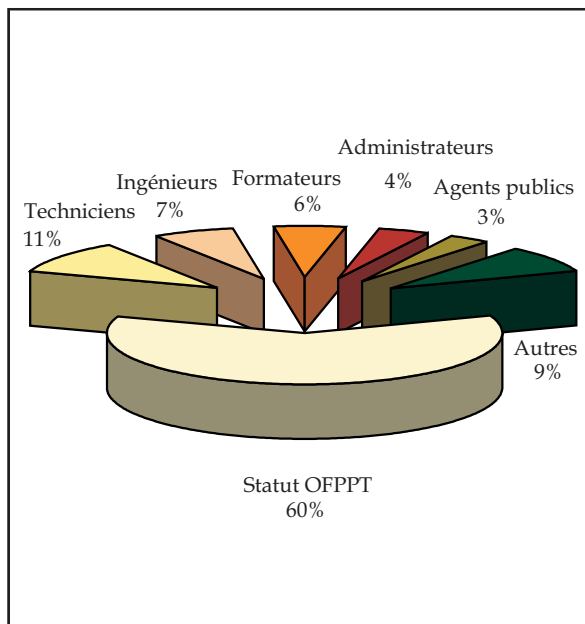
Selon une enquête réalisée en l'an 2000 par le département en charge de la formation professionnelle auprès de l'ensemble des départements formateurs du secteur public, il en ressort la répartition suivante:

Le premier constat évident de la répartition globale consiste en la prédominance du statut adopté par le premier opérateur public de formation professionnelle, l'OFPPPT.

Répartition des formateurs selon leur statut sans l'OFPPPT



Répartition des formateurs selon leur statut



Cette prédominance mise à part, la répartition fait ressortir l'importance du statut des techniciens qui représentent 27%. Cela découle de la spécificité de certains départements (Pêches, Artisanat, etc.) dans lesquels il est fait recours à des professionnels du métier afin de subvenir aux besoins en encadrement technico-pédagogique.

Contrairement à la diversité des statuts des formateurs du secteur public, le secteur privé n'en compte que deux: les formateurs permanents et les intervenants du milieu professionnel (IMP), appellation qui a remplacé le terme « vacataire » dans la nouvelle réglementation du secteur de la formation professionnelle privée. En effet, les

dispositions de la Loi 13-00 distinguent entre le statut de formateur permanent et le statut d'IMP en instaurant le quota d'un formateur permanent pour deux IMP, par établissement.

Il est à noter que le statut « intervenants du milieu professionnel » regroupe trois catégories: les professionnels exerçant le métier visé, les formateurs du secteur public qui interviennent en heures supplémentaires (maximum 8 heures par semaine) et les formateurs/stagiaires récemment diplômés ayant décroché leur premier emploi.

Quant aux formateurs permanents, en général on retrouve deux catégories: le formateur « animateur pédagogique » assurant l'activité de face-à-face pédagogique et le formateur « polyvalent » assurant les tâches d'animation pédagogique, de gestion administrative, de relation avec les entreprises, de coordination pédagogique...

Il ressort, aussi, de l'analyse des 928 bilans administratifs et pédagogiques que le nombre d'heures enseignées annuellement par ces formateurs a atteint une moyenne de 568 heures par formateur par an. La répartition de ces heures dispensées selon le statut montre ce qui suit:

Statut des formateurs	Formateurs %	Heures dispensées annuellement %
Permanents	43	48
Intervenants du milieu professionnel	57	52
Total	100	100

On constate alors que les intervenants du milieu professionnel prennent en charge plus de la moitié des heures dispensées annuellement dans les établissements privés.

Ce déséquilibre montre nettement le déficit de l'encadrement pédagogique permanent dans le secteur de la formation professionnelle privée qui peut induire une certaine fragilité de l'offre de formation. La prédominance des intervenants du milieu professionnel entraîne un « turnover » important des formateurs et crée ainsi une instabilité des équipes

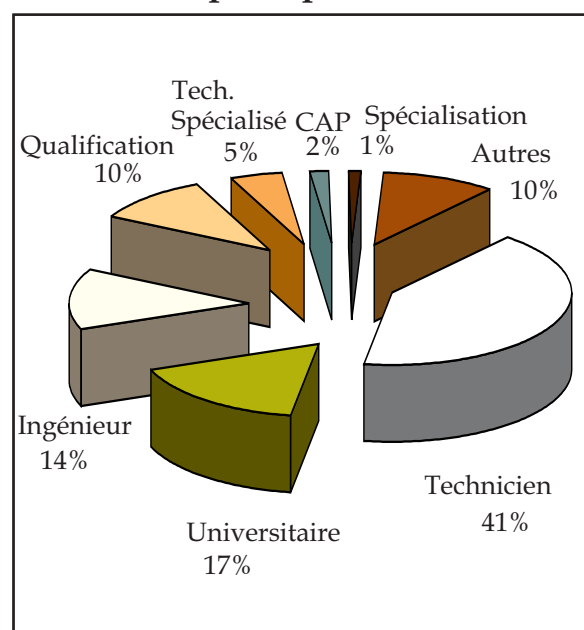
pédagogiques dans les établissements de formation professionnelle privée.

Ce déficit montre aussi l'ampleur des besoins urgents en encadrement pédagogique et la nécessité de recrutement de formateurs permanents dans les années à venir par les établissements de formation professionnelle privée.

2.5 L'accès au métier de formateur

Les diplômes de la formation professionnelle constituent la principale qualification chez 57% des formateurs. Cela s'explique par le fait que les différents départements formateurs ont recruté parmi leurs propres lauréats. D'un côté, ils y ont trouvé l'avantage de choisir leurs « premiers de la classe », de l'autre, ils y ont hérité l'inconvénient de disposer de formateurs sans formation pédagogique préalable ni expérience professionnelle.

Répartition des formateurs par diplôme



Le statut de technicien est le plus fréquent, cela s'explique par le fait que la formation professionnelle fait appel essentiellement à des professionnels ayant bénéficié d'une formation technique de niveau intermédiaire.

Le dispositif de formation professionnelle de l'Artisanat présente, quant à lui, une particularité; basé sur le travail manuel, le

métier d'artisan se caractérise différemment des autres métiers auxquels préparent les filières « courantes » de formation professionnelle. Il s'agit de métiers non qualifiés occupés par des artisans le plus souvent illettrés qui ont appris leur métier « sur le tas ».

Quant au mode de recrutement des formateurs, adopté au niveau des départements formateurs publics, il est généralement celui dicté par les procédures de recrutement de la fonction publique.

Il est à noter que dans le cas de recrutement par voie de concours, les compétences professionnelles sont loin d'être le premier critère pris en compte. En effet, à partir du moment où le candidat détient le diplôme requis pour passer le concours, il est présumé apte à occuper le poste.

formateur. Pour qu'il soit reconnu apte à enseigner par le département en charge de la formation professionnelle, le formateur doit disposer:

- d'un diplôme de formation professionnelle supérieur au niveau du diplôme de la filière dans laquelle il enseigne,
- d'une expérience professionnelle,
- et d'une formation pédagogique de deux mois minimum.

Ces exigences seront appliquées à partir de mai 2003, dès la fin des trois années, délai octroyé pour que les établissements se conforment à la nouvelle réglementation.

Mode de recrutement	Effectif	% avec l'OFPPT	% sans l'OFPPT
Test / Entretien	3 233	67	23
Direct	919	19	45
Concours	501	11	24
Autres	163	3	8

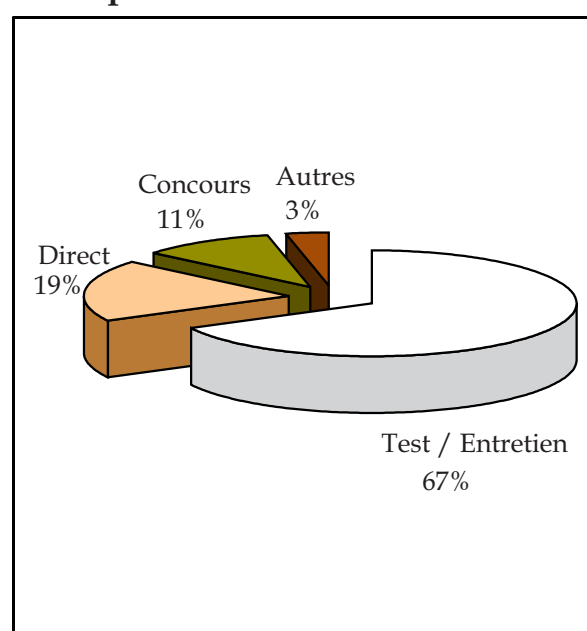
Le mode de recrutement le plus utilisé, au niveau de l'ensemble du secteur public de formation professionnelle, est le test/entretien avec 67%. L'importance de ce mode est due principalement à son adoption généralisée par l'OFPPT.

En dehors de l'OFPPT, les modes les plus fréquents de recrutement des formateurs sont le recrutement direct (presque la moitié des effectifs) et par voie de concours (le quart).

Quant au secteur de formation professionnelle privée, l'accès au métier de formateur avant la parution de la loi 13.00 n'obéissait à aucune procédure particulière. Le recrutement des formateurs techniques permanents se faisait le plus souvent par le directeur/fondateur de l'établissement en choisissant parmi ses meilleurs lauréats.

La loi 13.00, portant statut de la formation professionnelle privée, apporte quelques exigences en matière de qualifications du

Répartition des formateurs par mode de recrutement



3 - La formation des formateurs

Il n'existe pas de cadre juridique réglementant la préparation aux métiers de la formation professionnelle en général et au métier de formateur en particulier.

Quant à la formation des formateurs accédant au métier ou en cours d'emploi, elle est plus ou moins développée selon l'importance et la structuration du dispositif de formation professionnelle du département concerné.

Ainsi, certains départements formateurs ont-ils mis en place des instituts de formation destinés à préparer, sur le plan pédagogique, une partie de leurs recrues à l'exercice du métier de formateur. Ces instituts ne sont plus en activité actuellement.

Le secteur de la formation professionnelle privée a négligé cet aspect jusqu'à la parution, en 2000/2001, de la Loi 13-00 portant statut de la formation professionnelle privée. Celle-ci instaure l'obligation de perfectionnement pédagogique de l'encadrement technico-pédagogique des établissements de formation professionnelle privée.

3.1 La formation pédagogique initiale des formateurs²

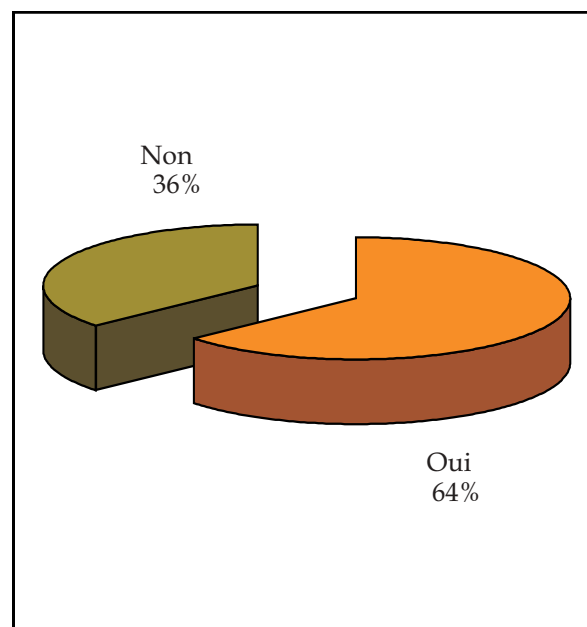
La formation initiale des formateurs, telle qu'on l'entend en France par exemple (Diplôme Universitaire de Formateur d'Adultes), n'existe pas au Maroc. Ni les universités, ni les instituts supérieurs de formation ne dispensent de formations diplômantes préparant au métier de formateur, contrairement, par exemple, aux Centres Pédagogiques Régionaux ou aux Ecoles Normales Supérieures qui préparent au métier d'enseignant pour l'enseignement secondaire.

Le taux de couverture de la formation pédagogique initiale, quand elle existe, varie sensiblement d'un département à l'autre.

Selon l'enquête 2000 (citée précédemment), effectuée par le département en charge de la formation professionnelle, il en ressort que seulement 56% des formateurs ont bénéficié d'une formation pédagogique initiale.

Dans beaucoup de cas, les formateurs ont été affectés directement, sans préparation pédagogique, et ont appris à exercer leur métier « sur le tas », en même temps qu'ils le découvraient !

Répartition des formateurs bénéficiaires d'une formation



Cette répartition est à relativiser, car elle est trop orientée par le poids dominant des effectifs des formateurs de l'OFFPPT.

L'OFFPPT

A l'OFFPPT, formateur est un statut « institutionnel ». La professionnalisation des formateurs est une préoccupation majeure de la gestion des ressources formatives à l'OFFPPT.

² Pour se conformer aux indications du plan du rapport, par formation pédagogique initiale, on entendra dans ce qui suit la préparation pédagogique des formateurs nouvellement recrutés pour leur faciliter l'entrée dans le métier.

La formation de formateurs au sein de l'OFPPT est instituée comme pratique de qualification (ou de requalification) des ressources formatives. L'OFPPT a, depuis quelques années, formalisé le métier de formateur par l'élaboration d'un référentiel métier. C'est sur la base de ce référentiel qu'un cycle de formation de formateurs a été conçu pour préparer tous les formateurs recrutés à l'exercice de leur métier.

Après la passation d'un bilan de compétences dit « générique et technique », les nouveaux formateurs suivent avant d'être affectés dans un établissement, pendant neuf à douze mois, une formation pédagogique et technique, conformément au référentiel métier du formateur, suivie d'un stage d'application en établissement.

Pendant longtemps, les autres départements formateurs ont fait fonctionner leur dispositif de formation professionnelle avec un encadrement affecté à l'exercice du métier de formateur, directement après recrutement sans préparation pédagogique.

Cependant, et sous l'effet de certains projets de coopération internationale, certains départements avaient créé des instituts de formation pédagogique pour préparer leurs futurs formateurs à l'exercice du métier.

Département du Tourisme

Concernant les formateurs « d'enseignement général », depuis 1975, le recrutement s'est effectué par intégration directe sans formation pédagogique de base ni accompagnement à la pratique du métier.

Quant aux formateurs « techniques », les premiers étaient recrutés sur concours avec une expérience professionnelle significative puis bénéficiaient d'une formation pédagogique de deux ans à l'Institut de Formation Pédagogique. Or, le salaire de formateur, jugé non motivant, a amené la quasi-totalité de ces formateurs à « désertier » leur métier pour aller exercer dans le secteur privé de l'hôtellerie et de la restauration, où ils étaient nettement mieux payés.

Ainsi, pour faire face aux besoins d'encadrement pédagogique, le Ministère du Tourisme s'est tourné vers le recrutement de

ses propres lauréats à qui il dispensait une formation à l'Institut de Formation Pédagogique, avant de les « renvoyer » dans les établissements pour exercer le métier de formateur.

Or, le fait que 80% de ces formateurs n'aient jamais eu d'expérience professionnelle en entreprise a transformé la formation professionnelle en un enseignement technologique en décalage avec la réalité professionnelle du secteur d'activités.

Après avoir fait « le plein » des besoins en formateurs « techniques », la section pédagogique a été fermée.

Département de l'Agriculture

Tous les établissements de la formation professionnelle agricole disposent d'un encadrement administratif et pédagogique suffisant.

Les formateurs sont coordonnés par les directeurs des études, tous des ingénieurs agronomes, qui assurent en même temps la fonction d'inspection. La majorité des directeurs des études des établissements de formation professionnelle agricole ont suivi à l'institut de formation pédagogique agricole un cursus de 3^{ème} cycle de deux ans sanctionné par le titre d'Ingénieur d'Etat en Pédagogie Agricole (agro-pédagogie).

Département de la Santé

Depuis 1993, le dispositif de formation professionnelle a été orienté vers la formation des cadres dont le ministère de la santé avait besoin. Pour assurer la fonction de formateur, les lauréats de l'école des cadres, après une expérience professionnelle de trois années, suivaient deux années de formation pédagogique à l'Institut national de formation des cadres.

La formation initiale a été mise en veilleuse depuis une dizaine d'année pour raison d'autosuffisance (fermeture de toutes les filières de formation professionnelle). Depuis la réouverture l'année dernière de cinq filières professionnelles, la réactivation de la section pédagogique dans les instituts de formation aux carrières sanitaires a été programmée.

3.2 *La formation continue des formateurs (en cours d'emploi) du secteur public*

Les indications données précédemment, relatives au mode de recrutement et aux conditions d'accès au métier de formateur, montrent l'ampleur des besoins en matière de formation continue des formateurs et expliquent la préoccupation affichée par la majorité des responsables des dispositifs de formation professionnelle dans les différents départements formateurs.

Pour pallier le déficit en compétences pédagogiques et techniques des formateurs, les départements formateurs et à leur tête le département en charge de la formation professionnelle essaient de mettre en place des dispositifs de formation continue pour prendre en charge le perfectionnement des formateurs. Cette volonté politique est concrétisée à travers les dispositions réglementaires (article 42 du statut interministériel des formateurs et article 25 du statut de l'OFPPPT) qui font de la formation continue une obligation.

L'idée de création d'un centre national de formation de formateurs semble constituer une piste vers laquelle s'achemineraient certains opérateurs publics de formation professionnelle afin de répondre aux besoins en perfectionnement pédagogique et technologique de leurs formateurs.

Les Départements publics de formation professionnelle, dont les établissements ne fonctionnent qu'avec des ressources formatives occasionnelles, n'organisent pas de formations de formateurs au profit de l'encadrement pédagogique. La formation continue des formateurs vacataires n'existe pas. De fait, le statut « vacataire » ne favorise pas un renforcement des compétences pédagogiques.

En ce qui concerne la formation continue des formateurs permanents, elle varie d'un Département à l'autre. L'OFPPPT est de loin l'opérateur public qui dispose d'une pratique formalisée de formation continue des formateurs. Chaque année, il procède, à partir d'une campagne de bilans de compétences, à l'élaboration du plan annuel de formation de formateurs. Le bilan de compétences est la condition sine qua non

pour bénéficier d'actions de formation continue.

En effet, à partir d'une demande individuelle ou d'une incitation institutionnelle, les formateurs qui se portent candidats pour bénéficier d'une action de formation doivent procéder à un positionnement des compétences en référence au référentiel métier du formateur (générique et/ou technique).

En ce qui concerne la formation de formateurs, dite « générique », des cellules régionales sont chargées de la coordination et de l'animation du plan de formation. L'ensemble du processus est pris en charge au niveau de ces cellules: depuis la réalisation des bilans de compétences jusqu'à l'évaluation des actions de formation.

Quant à la formation technique, elle est assurée au niveau national dans les centres de développement des compétences (CDC), au siège de l'OFPPPT à Casablanca. Organisés par secteurs d'activités, les CDC œuvrent pour développer et actualiser les compétences des formateurs « techniques » en fonction des évolutions technologiques.

Depuis quelques années, afin de confirmer les compétences de ses formateurs et de faire reconnaître leur professionnalité aux yeux des partenaires économiques, l'OFPPPT via les CDC a entrepris une démarche de « certification » des formateurs dans certains domaines techniques identifiés.

Quant aux autres départements publics de formation professionnelle, la formation continue des formateurs, quand elle existe, est ponctuelle. Elle consiste, le plus souvent, à faire bénéficier les formateurs d'actions de formation technique ou pédagogique de courte durée (1 à 5 jours) sous forme de stages ou de séminaires. Les programmes de ces formations sont orientés essentiellement vers l'acquisition ou l'approfondissement des méthodes pédagogiques ou techniques utilisées en formation.

Par contre, la formation de formateurs semble être une pratique structurée au Département de la Jeunesse et des Sports. Chaque année, une partie des formateurs (y compris les vacataires !) bénéficie d'actions de formation continue aussi bien sur le plan technique que

sur le plan pédagogique. Ce département élabore annuellement, à partir du recueil des demandes régionales, un plan autour d'une dizaine d'actions de formation.

Le budget alloué à la réalisation du plan de formation 2000 a atteint 40% du budget de la division en charge de la formation professionnelle.

Quant aux Départements de l'Agriculture et du Tourisme, la formation continue de l'encadrement pédagogique n'est pas « coutumière ». Il n'existe pas de plan de formation annuel basé sur une étude des besoins de formation des formateurs. La formation continue est récente comme préoccupation institutionnelle dans le domaine du management des ressources formatives.

Il est à noter, par ailleurs, que cette préoccupation est partagée par le département en charge de la formation professionnelle. Une enquête, réalisée il y a quelques années, a révélé l'ampleur du déficit en compétences de l'encadrement pédagogique des établissements publics de formation professionnelle.

Depuis, chaque année, le Département contribue à la sensibilisation de la nécessité d'une politique de formation des formateurs et finance la réalisation de programmes de perfectionnement pédagogique au profit des formateurs de quelques départements publics de formation professionnelle, dont récemment:

- En 2000/2001, ce sont 80 formateurs relevant des Départements de l'Agriculture, du Tourisme, des Pêches Maritimes et de la Justice qui ont bénéficié d'un programme de perfectionnement pédagogique d'une douzaine de jours pour chaque département.
- En 2001/2002, ce sont là encore 60 formateurs qui vont bénéficier d'un plan de perfectionnement de 10 jours par formateur sur « l'approche par compétences en formation professionnelle ».

3.3 La demande des formateurs en perfectionnement technico-pédagogique

Au cours des trois dernières années, le perfectionnement technico-pédagogique n'a concerné que 27% de l'ensemble des formateurs. Ce taux de couverture en perfectionnement varie d'un département formateur à l'autre: il est de 8% dans le Département de la Jeunesse et des Sports et atteint un maximum de 39% dans le Département des Pêches Maritimes.

Pour ce qui concerne la nature des actions, deux types de perfectionnement ont été réalisés: un perfectionnement technique pour 62% des bénéficiaires et un perfectionnement pédagogique pour les 38% restants.

La répartition des bénéficiaires selon les thèmes de perfectionnement fait ressortir:

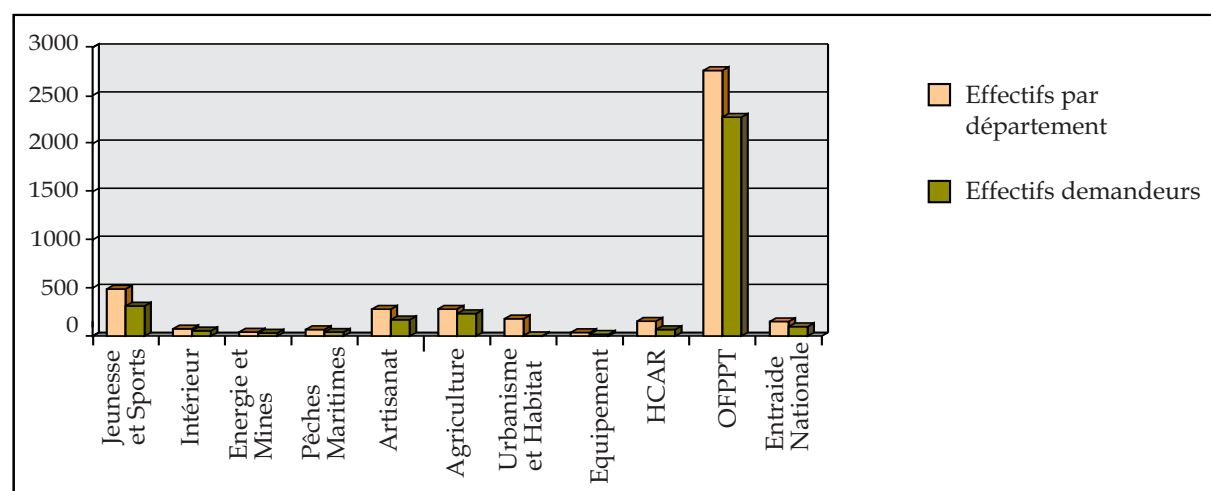
Thèmes de formation	Formateurs ayant bénéficié d'un perfectionnement
Pédagogie générale	20%
Techniques de communication	16%
Ingénierie de la formation	12%
Elaboration des programmes	8%
Formation alternée	8%
Approche par compétences	0,2%

L'approche par compétences est devenue un axe d'action privilégié, au niveau du Département de la formation professionnelle, en matière d'élaboration des programmes de formation professionnelle. Pour l'exercice 2001/2002, le Département de la formation professionnelle a programmé le perfectionnement sur l'approche par compétences d'une soixantaine de formateurs relevant du secteur public de formation professionnelle (Agriculture, Tourisme, Justice, Pêches Maritimes, Artisanat et Haut- Commissariat aux Anciens Résistants).

Quant à la demande de formation, le souhait de bénéficier d'un perfectionnement technico-pédagogique est exprimé par une large majorité des formateurs, 73% de l'effectif global³.

Département	Effectifs par département	Effectifs demandeurs	%
Jeunesse et Sports	489	314	64,2
Intérieur	75	56	74,7
Energie et Mines	43	32	74,4
Pêches Maritimes	69	41	59,4
Artisanat	279	169	60,6
Agriculture	281	235	83,6
Urbanisme et Habitat	181	4	2,2
Equipement	37	19	51,4
HCAR	154	69	44,8
OFPPT	2 760	2 276	82,5
Entraide Nationale	151	99	65,6
Total	4 519	3 314	73,3

Répartition des effectifs demandeurs par département

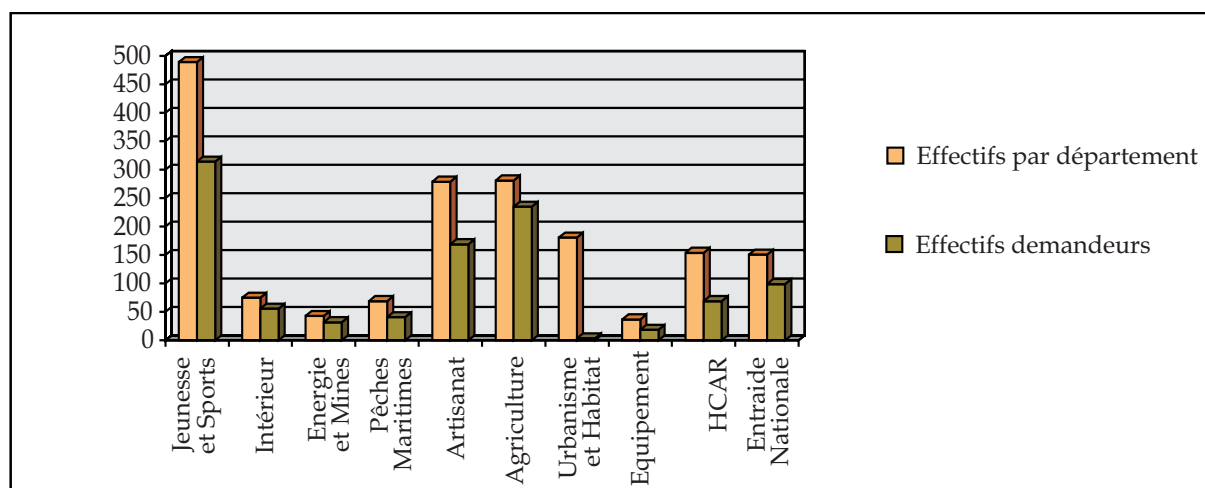


On constate une importante demande de perfectionnement technico-pédagogique de la part de la quasi-totalité des départements. Cependant, l'OFPPT est de loin le premier demandeur avec 2 276 demandes, soit 82,5% de son effectif total. L'important effectif de cet opérateur de formation cache la réalité

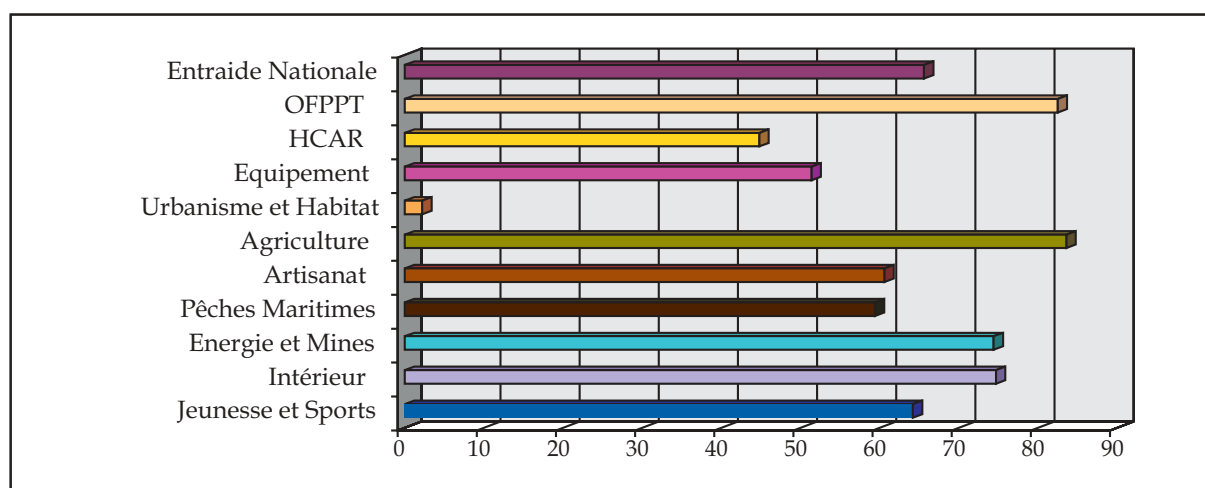
des autres départements, d'où la nécessité d'une répartition hors OFPPT.

Au niveau des différents départements de formation, la part des demandeurs varie entre 84% dans le Département de l'Agriculture et 2% dans celui de l'Urbanisme.

³ Source: enquête 2000 Département Formation Professionnelle.



Répartition des effectifs demandeurs par département



Le Département de l'Urbanisme constitue un cas isolé, comme celui du Département de l'Équipement. En effet, leurs établissements fonctionnent exclusivement avec des formateurs vacataires... Les demandes de formation ne sont donc exprimées que par les directeurs d'établissement et les directeurs des études, qui manifestent un grand besoin de formation, aussi bien technique que pédagogique.

Cette importante demande de perfectionnement de la part des formateurs et leurs institutions respectives explique en partie le vif intérêt des responsables de la formation professionnelle pour la mise à niveau des compétences professionnelles des formateurs.

Plusieurs thèmes de formation peuvent être synthétisés à partir des entretiens réalisés

avec les responsables de la formation professionnelle au niveau des départements formateurs:

- Démarches et méthodes de management d'un établissement de formation,
- Projet d'établissement,
- Relation emploi-formation,
- Elaboration des référentiels métiers et formation,
- Approches pédagogiques en formation (méthodes et outils),
- Travail en équipe,
- Animation des équipes pédagogiques (le projet d'équipe pédagogique).

3.4 La formation continue des formateurs du secteur privé

Dans le secteur de la formation professionnelle privée, la formation continue des formateurs est inexistante. Les formateurs se « débrouillent » pour participer, à l'occasion, à des séminaires « grand public » afin d'y glaner quelques réponses à leurs préoccupations techniques ou pédagogiques.

Les dispositions de la loi 13.00, portant statut de la formation professionnelle privée, contribueront certainement à l'apparition d'une offre de formation de formateurs du secteur privé. En effet, Le Décret d'application de la loi, n° 2-00-1018 du 21/06/2001, dans son article 17 et le Décret, n° 2-00-1020 du 21/06/2001, approuvant le cahier des charges des établissements de formation professionnelle privée, introduisent une dimension nouvelle dans la gestion des compétences pédagogiques des établissements du secteur privé.

La Direction de la Formation Professionnelle Privée, dans sa stratégie de mise à niveau des établissements du secteur privé, avait lancé en 1999/2000 une étude pilote de « perfectionnement de l'encadrement administratif et pédagogique des établissements du secteur privé ». Un des résultats en a été l'élaboration du référentiel métier de formateur et d'un référentiel d'activités de directeur d'établissement de formation professionnelle privée.

Un deuxième résultat en a été la programmation d'autres actions de perfectionnement des formateurs et des directeurs, afin de répondre à la forte demande et aux besoins de ce secteur.

3.5 L'inspection technico-pédagogique

L'inspection technico-pédagogique est un indicateur qui renseigne sur les performances professionnelles et le rendement qualitatif des formateurs. Elle constitue, entre autres, un outil d'évaluation dont les résultats permettent d'orienter la décision en matière de perfectionnement et de motivation des formateurs.

Cependant, cette inspection n'est pas effectuée de manière exhaustive, puisque seulement 58% des formateurs du secteur public déclarent avoir reçu une inspection durant la période d'exercice de leur fonction et 30% n'en ont reçu aucune.

En effet, tous les départements formateurs ne disposent pas d'un corps identifié d'inspecteurs pédagogiques. Pour pallier cette insuffisance, certains départements ont chargé de la fonction « inspection » des formateurs chevronnés choisis sur la base de leur expérience, ancienneté et niveau de formation.

Pour pallier ce déficit, le département chargé de la formation professionnelle a organisé un cycle de formation des inspecteurs pédagogiques au profit de 5 départements formateurs. Par ailleurs, et dans le cadre de la coopération internationale, certains départements (Tourisme et Agriculture) ont entrepris des actions de formation des inspecteurs pédagogiques. Cet effort a permis de créer un premier noyau d'une trentaine d'inspecteurs, hormis ceux de l'OFPPPT, actuellement actif dans les différents départements.

Quant au secteur de formation professionnelle privée, l'inspection pédagogique des formateurs n'existe pas.

3.6 L'élaboration des programmes des filières de formation professionnelle

Seulement 28% des formateurs déclarent être impliqués dans l'élaboration des programmes de formation. Cependant, la part des formateurs impliqués dans cette démarche diffère d'un département à l'autre, elle varie entre 18% au niveau du Ministère de l'Équipement et 71% au niveau du Ministère de l'Agriculture.

En général, la procédure d'élaboration des programmes des filières de formation professionnelle reste assez centralisée au niveau de l'administration centrale. Même si dans certains départements les formateurs y participent, leur action reste assez limitée.

Quant au secteur de la formation professionnelle privée, ce sont les établissements qui élaborent, à partir des normes arrêtées par le Département de la Formation Professionnelle, les programmes des filières qu'ils dispensent. Les procédures de contrôle/animation des établissements et de qualification

des filières qui donnent des indications sur la qualité des programmes de formation dispensés dans les établissements audités, montrent que dans la majorité des cas, contrairement au secteur public, ce sont les formateurs qui élaborent en général les programmes de formation.

4 - Orientations et stratégie de développement de la formation des formateurs

4.1 *Analyse du dispositif*

La professionnalisation des formateurs constitue, actuellement, une préoccupation majeure pour l'ensemble des responsables de la formation professionnelle au niveau des différents départements formateurs.

L'accélération considérable des changements, qui affectent l'environnement économique et de formation, accroît les risques d'obsolescence des compétences des formateurs. Alors, l'acquisition des savoirs et des savoir-faire nouveaux devient un problème pressant et permanent auquel doivent faire face les établissements de formation professionnelle.

Les formateurs sont les acteurs centraux et permanents des systèmes de formation. Ce sont eux qui ont la charge de traduire les diverses injonctions économiques, sociales, organisationnelles et institutionnelles formatives de la société auprès des personnes et des groupes en formation.

Or, pour que les formateurs puissent s'acquitter « convenablement » de cette charge, il est nécessaire que le système de formation dispose d'un « outil » de formation initiale et continue capable de professionnaliser les acteurs de la formation et de les accompagner dans l'acquisition de nouvelles compétences.

L'absence d'un tel « outil » met le système de formation professionnelle au Maroc dans une situation de déficit important de compétences professionnelles. Il en résulte que la tâche à accomplir en matière de professionnalisation des acteurs se cumule et devient de plus en plus importante.

Par ailleurs, en supposant qu'un tel « outil » existe, un autre s'avère tout aussi important, sinon plus. Il s'agit d'une approche objectivée du métier de formateur.

En effet, sans une réflexion institutionnelle sur le métier de formateur, basé sur la reconnaissance d'une identité professionnelle et visant la formalisation de standards de compétences stables et communs (référentiel métier), il sera difficile de pouvoir réfléchir la formation des formateurs comme un élément central de la gestion des compétences pédagogiques du système de formation professionnelle.

En l'absence d'un tel « outil », là encore, il est logique que la formation des formateurs, quand elle existe, soit caractérisée par un aspect de réactivité et de ponctualité ne permettant pas une projection du métier de formateur dans son évolution et par conséquent entraîne le manque d'anticipation sur le développement de nouvelles compétences.

Cette réflexion sur le métier de formateur est indissociable d'une réflexion sur son statut. Selon le statut actuel de formateur au Maroc, les conditions institutionnelles d'exercice du métier ne sont ni incitatives ni valorisantes, au contraire elles sont vécues comme une source de démotivation.

Il suffit de constater les incidences de la question du statut sur la gestion de la formation des formateurs qui s'en trouve défavorisée. En effet, pour des raisons de gestion strictement comptable, entre autres, bon nombre de formateurs refusent de se déplacer pour bénéficier d'une formation, car le statut actuel de formateur ne permet pas une prise en charge réelle des frais de formation par exemple (déplacements, hébergement, restauration, etc.).

Une réflexion croisée, axée sur le statut du métier de formateur et sur l'opportunité d'un dispositif de professionnalisation des formateurs pourrait avoir comme premier effet positif, de casser le fonctionnement cloisonné des différents départements.

En effet, il est étonnant que l'on assiste encore, sur des problématiques communes de perfectionnement des formateurs, à une gestion isolée et « partielle » de la formation continue des formateurs.

Il n'est pas illogique de penser que si le dispositif de formation de formateurs de l'OFPPPT ne cesse d'évoluer positivement depuis qu'il existe, c'est probablement parce qu'il dispose de ces deux outils cités plus haut: un statut du formateur basé sur la reconnaissance d'une identité professionnelle et un dispositif de formation de formateurs structuré, organisé et reconnu.

C'est parce qu'il existe un référentiel du métier de formateur, au niveau de l'OFPPPT par exemple, que l'on a pu créer des outils d'évaluations de compétences, faire bénéficier les formateurs des bilans de compétences, élaborer des plans de formation pertinents issus des besoins réels des formateurs... évaluer le potentiel des formateurs et leur permettre une évolution de carrière.

La comparaison entre l'expérience de l'OFPPPT et l'expérience des Départements du Tourisme et de l'Agriculture, par exemple, montre bien le décalage qu'il peut y avoir entre une formation professionnalisante inscrite dans l'exercice du métier et une formation académique inscrite dans la continuité du « modèle universitaire ».

4.2 *Adaptation et évolution des métiers de la formation*

Sous l'effet de l'évolution de l'activité économique, les besoins en compétences des entreprises évoluent aussi. Cela induit, chez les acteurs pédagogiques de la formation professionnelle, la nécessité de se doter de compétences permettant d'appréhender ces évolutions, de les formaliser et de les transformer en « objets de formation ».

Il importe de rappeler que les problématiques, au début (et encore actuellement !) de la structuration des métiers de la formation mettaient l'accent sur l'accession aux savoirs, aux savoir-faire, à la maîtrise d'un meilleur savoir-être... Bref, tout est savoir.

Aujourd'hui, le savoir dans ses formes conceptuelles traditionnelles, dans ses formes pratiques est considéré comme une ressource contribuant à la construction et au développement des compétences.

S'il est à peu près évident, dans le monde de l'entreprise aujourd'hui, que ça n'est pas parce qu'on a du savoir ou du savoir-faire qu'on est compétent, encore faut-il avoir la capacité d'assembler les différentes composantes qui permettent la production des compétences dans des situations où celles-ci vont prendre forme, sens et usage social ou économique. Il n'est pas certain que ce soit le cas, chez une majorité des acteurs du système de formation professionnelle.

Là encore, en l'absence de référentiel métier de formateur, excepté pour l'OFPPPT, mettant en évidence les compétences du formateur au sein d'un établissement de formation professionnelle, l'implication d'un plus grand nombre de formateurs dans la relation avec la réalité professionnelle ne peut pas se faire.

Il n'est pas étonnant de constater que, malgré l'introduction de l'approche par compétences dans certains Départements (Tourisme, Agriculture, Pêches Maritimes), les formateurs s'efforcent de pratiquer cette nouvelle approche, mais à travers leurs pratiques pédagogiques « habituelles » inchangées, plutôt que de s'orienter dans une voie d'adaptation à l'esprit et à la spécificité de ce qu'apporte de nouveau cette approche.

Il faut noter, par ailleurs, que, en l'absence de véritables partenaires économiques, le système de formation professionnelle ne pourra pas réussir, tout seul, sa dynamique de rapprochement avec les milieux professionnels.

Quant à l'OFPPPT, on constate une évolution du métier de formateur de plus en plus orientée vers l'adaptation des compétences du dispositif de formation aux besoins et aux réalités de l'entreprise. La stratégie institutionnelle de formation continue des formateurs est de plus inscrite dans une dynamique de développement de compétences issues et appliquées dans l'entreprise. On passe progressivement d'un système où l'entreprise est obligée à venir dans l'établissement de formation, à un système où l'établissement s'oblige à

déplacer son action de formation dans l'entreprise. Le lieu d'exercice pédagogique du formateur n'est plus exclusivement sa classe ! C'est dans cette perspective de se rapprocher davantage de l'entreprise et de renforcement de son action, voire peut-être d'une recherche de légitimité, que l'OFPPPT a entrepris de mettre en place un dispositif de certification des formateurs techniques.

4.3 Stratégie de formation de formateurs

En dehors de l'OFPPPT qui dispose d'un dispositif de formation initiale et continue de formateur, formalisé et organisé, il ne serait pas objectif de dire que les autres composantes du système de formation

professionnelle disposent d'une stratégie claire de formation de formateurs.

Cependant, il est évident que des préoccupations sérieuses existent quant au déficit des compétences chez les formateurs et des tentatives pour amorcer une politique de formation de formateurs, afin d'y répondre, se concrétisent à travers des actions ponctuelles de formation de formateurs.

L'absence d'un dispositif de formation de formateurs, capable de développer une stratégie commune et assurant une cohérence transversale entre les différents opérateurs de formation professionnelle, laisse la place à une conception et une pratique parcellisée de la formation de formateurs.

5 - Conclusion

Le système de la formation professionnelle au Maroc est assez hétérogène et cloisonné, il est structuré autour de dispositifs spécifiques variant du performant au « tâtonnant ».

Les besoins en matière de formation de l'encadrement administratif et pédagogique sont très importants. D'autant plus que l'accompagnement des réformes en cours nécessite des compétences suffisamment développées pour accompagner les changements et anticiper les évolutions des dispositifs de formation professionnelle.

Viser la professionnalisation des acteurs

Les projets futurs, à mettre en œuvre pour la formation et le perfectionnement des acteurs du système de formation professionnelle devraient tenir compte des spécificités des institutions et des caractéristiques des acteurs.

Il serait indispensable de mener simultanément, dans la perspective de créer une dynamique à la fois horizontale et verticale, des actions de formation à destination de trois types d'acteurs.

Des actions de formation à destination des « acteurs institutionnels »

Il s'agit des responsables au niveau de l'administration centrale des départements Formateurs (y compris l'encadrement d'inspection). Ce sont les responsables dont le rôle consiste à définir les orientations générales du dispositif de formation professionnelle et de développer des stratégies de formation des acteurs.

Il serait pertinent de centrer les thématiques de formation, notamment autour:

- Des méthodes et outils de management et de pilotage des systèmes de formation,
- De l'ingénierie des dispositifs de formation,
- De l'évaluation en formation,

- De l'accompagnement et l'animation des dispositifs de formation.
- De l'analyse du système emploi-formation.

Des actions de formation à destination des « acteurs administratifs et de gestion » des établissements de formation

Il s'agit des responsables directs: chefs d'établissements, chefs de travaux, coordonnateurs d'équipes pédagogiques, etc. Ce sont les responsables locaux qui ont la charge de mettre en œuvre et de gérer les orientations nationales au niveau des établissements de formation. Les enjeux et les missions qui incombent aux dispositifs de formation exigent de ces acteurs des compétences dans les domaines de:

- La gestion et du management des établissements de formation: projet d'établissement, coordination et animation d'équipes, optimisation des ressources et adaptation des moyens, organisation des modes de formation, etc.,
- La relation emploi-formation: analyse de l'environnement socio-économique, analyse des besoins en formation, organisation de l'offre de formation, etc.,
- L'ingénierie des dispositifs de formation (alternance, apprentissage, formation en entreprise, etc.),
- L'approche socio-technique et professionnelle des métiers auxquels préparent les filières dispensées par l'établissement,
- L'approche par compétence en formation professionnelle.

Des actions de formation à destination des « acteurs pédagogiques »

Il s'agit des formateurs, principaux « prestataires » de formation auprès des stagiaires. Ils sont chargés de faire acquérir

aux stagiaires les pré-requis de la construction des compétences professionnelles. L'ampleur du déficit des compétences pédagogiques et techniques nécessite une intervention soutenue et plurielle en termes de mise à niveau et de perfectionnement des formateurs. Les programmes de formation devraient être construits autour des principes de base de l'activité pédagogique, notamment dans les domaines de:

- La pédagogie des apprentissages en formation professionnelle (démarches, méthodes et outils),
- L'ingénierie des programmes de formation,
- L'ingénierie des dispositifs de formation (alternance, apprentissage, formation en entreprise...),
- L'approche socio-technique et professionnelle des métiers auxquels préparent les filières dispensées par l'établissement,
- L'approche par compétence en formation professionnelle.

... Développer l'esprit d'échanges des pratiques et capitaliser les expériences

Les projets futurs, à mettre en œuvre pour la formation et le perfectionnement des acteurs du système de formation professionnelle, devraient élaborer des stratégies qui permettent de sortir du cadre « académique » et « cloisonné » de la formation institutionnelle. En dehors de certains domaines techniques spécifiques, l'ingénierie de ce dispositif devrait permettre aux bénéficiaires de découvrir de nouveaux modes, d'échanger des pratiques et des expériences, d'élaborer des stratégies, de

capitaliser des ressources afin de les transférer, etc.

Trois niveaux d'intervention pourraient constituer l'architecture du projet « Maghreb »:

- Un niveau « inter-pays »: il s'agirait d'organiser des sessions de formation pour les « acteurs institutionnels » des trois pays bénéficiaires du projet. Les thématiques à traiter consisteraient d'abord en l'acquisition de méthodes de développement et de conception de politiques de formation, ensuite en l'élaboration de stratégies de transfert et de régulation (évaluation des politiques de formation).
- Un niveau « inter-ministériels »: il s'agirait d'organiser des sessions de formation, indépendamment du département d'appartenance, pour l'ensemble des « acteurs institutionnels », des « acteurs administratifs et de gestion » et des « acteurs pédagogiques » sur des problématiques de formation qui leur sont communes. Cela implique de travailler, à chaque niveau, sur les stratégies de cohérence et de pertinence dans les processus de pilotage, de mise en œuvre, de gestion et de réalisation de la formation professionnelle au niveau national.
- Un niveau « inter-établissements »: il s'agirait d'organiser, selon les spécificités de chaque département, des sessions de perfectionnement administratif au profit des « acteurs administratifs et de gestion » et des sessions de perfectionnement pédagogique au profit des « acteurs pédagogiques » sur des thématiques relatives à la spécificité de leur secteur d'activité de référence. C'est à ce niveau que les actions de perfectionnement technique peuvent s'effectuer.

Annexes

L'enseignement professionnel, dispensé par l'ensemble des opérateurs de formation, prépare à 4 niveaux de formation sanctionnés par les diplômes de Spécialisation, de Qualification, de Technicien et de Technicien Spécialisé.

Le nombre total des filières de formation dispensées au titre de l'année 2000/2001 par les opérateurs de formation, publics et privés, a atteint 393 filières:

Tableau 1: Nombre de filières de formation offertes en 2000/2001

	Spécialisation	Qualification	Technicien	Technicien Spécialisé	Total
Génie électrique	-	11	8	7	26
Génie thermique	-	3	4	3	10
Génie mécanique	5	24	15	9	53
BTP	10	31	26	9	76
Arts graphiques	-	-	2	2	4
Administration, Gestion et Commerce	-	9	22	23	54
Services	4	9	3		16
Textile - Habillement	9	11	16	6	42
Cuir - Tannerie	5	10	7	2	24
Tourisme - Hôtellerie	-	5	12	15	32
Pêches Maritimes	-	2	3	5	10
Agriculture	-	3	11	2	16
Paramédical	-	1	4	7	12
Communication	-	1	2	4	7
Chimie et Parachimie	-	-	-	3	3
Agroalimentaire	-	-	-	1	1
Mines	-	-	-	2	2
Transports	4	-	-	1	5
Total	37	120	135	101	393

Effectifs des stagiaires

Au titre de l'année 2000/2001, les effectifs en formation, tous modes de formation confondus, ont atteint environ 159 000 stagiaires. La formation est dispensée en 4 modes de formation différents, la part de stagiaires la plus importante étant inscrite en formation résidentielle (74%).

Tableau 2: Répartition des stagiaires par mode de formation

Mode de formation	% des stagiaires
Formation résidentielle	74 %
Formation alternée	9 %
Formation par apprentissage	6 %
Cours du soir	11 %

Evolution des effectifs par secteur de formation

Le secteur public de formation professionnelle couvre 14 secteurs de formation, dans différents domaines d'activité, mais d'inégale importance quant aux effectifs des inscrits. Les secteurs les plus attractifs sont l'Industrie Mécanique, Métallurgique et Electrique (22%) suivis du secteur de l'Artisanat de Service (16%) puis du secteur de l'Administration et de la Gestion (15,8%).

Les stagiaires de sexe féminin, dans ces formations, ne représentent que 30,8%.

Tableau 3: Répartition des stagiaires par secteur de formation – Public

Secteurs de formation	Spécialisation		Qualification		Technicien		Tec. Spécialisé		Total	
	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles
Administration - Gestion			2 545	1 714	7 034	4 052	2 401	1 212	11 980	6 978
Commerce			43	43	110	43	454	227	607	313
Agriculture	17		2 039	207	681	101	161	33	2 898	341
Energie et Mines							54	11	54	11
Agro-industrie					39	12	65	6	104	18
Textile - Confection - Cuir	2 581	2 256	780	207	2 269	660	398	170	6 028	3 293
IMME*	57		10 324	134	4 107	170	2 189	171	16 677	475
Chimie - Parachimie					125	20	268	73	393	93
BTP**	2 460	6	4 209	78	2 334	628	371	57	9 374	769
Pêche Maritime			226		357	6	132	4	715	10

NB: * Industrie mécanique, métallurgiques et électriques

** Bâtiment et travaux publics

Secteurs de formation	Spécialisation		Qualification		Technicien		Tec. Spécialisé		Total	
	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles
Artisanat de production	3 789	2 657	6 972	4 686	218	72			10 979	7 415
Artisanat de service	631	116	9 757	1 905	1 495	9	153	11	12 036	2 041
Tourisme – Hôtellerie	69	15	1 022	356	1 895	824	486	202	3 472	1 397
Santé					115	87	46	34	161	121
TOTAL	9 604	5 050	37 917	9 330	20 779	6 684	7 178	2 211	75 578	23 275

Le secteur privé de formation professionnelle n'offre que 10 secteurs de formation d'inégale importance quant aux effectifs des inscrits. Le secteur de l'Administration et Gestion étant le plus attractif avec 50% des stagiaires, suivi de l'Artisanat de Service avec 23%.

Dans ce secteur, la part des stagiaires de sexe féminin est plus importante en représentant 58,4% de l'effectif global.

Tableau 4: Répartition des stagiaires par secteur de formation - Privé

Secteurs de formation	Spécialisation		Qualification		Technicien		Tec. Spécialisé		Total	
	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles	Total	Dont Filles
Administration – Gestion	14	13	7 058	4 106	18 482	10 453	2 652	1 336	28 206	15 908
Commerce et services			256	108	842	458	500	291	1 598	857
Textile – Confection – Cuir	10		3 360	2 968	763	640			4 133	3 608
IMME*			1 077	25	710	18	61	16	1 848	59
BTP**			49	12	107	47	9	3	165	62
Transport et communication			373	320	92	61	7	3	472	384
Artisanat de production	4 690	4 069	742	671	7	2			5 439	4 742
Artisanat de service	10 867	4 973	1 947	1 330	184	68	27	2	13 025	6 373
Tourisme – Hôtellerie			37	14	684	395	21	8	742	417
Santé			3	1	650	432	164	128	817	561
Total	15 581	9 055	14 902	9 555	22 521	12 574	3 441	1 787	56 445	32 971

NB: * Industrie mécanique, métallurgiques et électriques

** Bâtiment et travaux publics

Effectifs des lauréats

Tableau 5: Effectifs des lauréats par mode de formation

Mode de formation	Niveau	Effectifs des lauréats		Variation %
		1998/1999	1999/2000	
Formation résidentielle et alternée	Spécialisation	18 690	17 930	- 4
	Qualification	25 010	25 420	+ 2
	Technicien	18 010	18 400	+ 2
	Technicien Spécialisé	3 340	4 070	+ 22
	Total	65 050	65 820	+ 1
Cours du soir	Qualification	520	590	+ 14
	Technicien	2.240	2.410	+ 8
	Technicien Spécialisé	90	280	+ 211
	Total	2 850	3 280	+ 15
Formation par apprentissage	Spécialisation		1 660	-
	Qualification		240	-
	Total		1 900	-
Total général	Spécialisation	18 690	19 590	+ 5
	Qualification	25 530	26 250	+ 3
	Technicien	20 250	20 810	+ 3
	Technicien Spécialisé	3 430	4 350	+ 27
	Total	67 900	71 000	+ 5

Tableau 6: Effectifs des lauréats par opérateur de formation

Opérateur de formation	Spécialisation	Qualification	Technicien	Technicien Spécialisé	Total	%
OFPPT	6 380	12 480	9 690	2 620	31 170	44%
Autres opérateurs publics	2 830	4 940	2 370	580	10 720	15%
Total secteur public	9 210	17 420	12 060	3 200	41 890	59%
Secteur privé	10 380	8 830	8 750	1 150	29 110	41%

Concernant la répartition par niveaux de formation, le taux de réussite le plus élevé est enregistré au niveau « Technicien » avec 91%, suivi par les niveaux de « Qualification » et de « Spécialisation » avec 88% chacun.

Formateurs par sexe

Tableau 7: Répartition des effectifs de formateurs par genre

Sexe	Effectif	%
Féminin	1 420	29,5%
Masculin	3 396	70,5%
Total	4 816	100%

On constate une prédominance des formateurs sur les formatrices bien que cette répartition présente une légère évolution par rapport à l'année écoulée: 28% pour les femmes et 72% pour les hommes.

Formateurs par âge

Tableau 8: Répartition des effectifs de formateurs par tranche d'âge

Age	Effectif	%
Age = 30 ans	240	5%
30 = Age 35 ans	711	14,8%
35 = Age 40 ans	1 449	30%
40 = Age 45 ans	1 468	30,5%
45 = Age 50 ans	548	11,4%
50 = Age 55 ans	237	4,9%
Age = 55 ans	163	3,38%
Total	4 816	100%

La part des formateurs âgés de moins de 40 ans, qui était de 62% il y a trois ans, ne représente actuellement que la moitié de l'effectif des formateurs.

La tranche d'âge comprise entre 35 et 45 ans constitue la plus forte concentration en représentant environ 61% de l'effectif global des formateurs.

Formateurs par statut

Tableau 9: Répartition des formateurs selon leur statut

Statut	Effectif
Statut OFPPT	2 760
Techniciens	484
Ingénieurs	301
Formateurs	263
Administrateurs	198
Agents publics	145
Autres	393

Formateurs par niveau de formation

Les diplômes de la formation professionnelle constituent la principale qualification chez 57,2% des formateurs. Cela s'explique par le fait que les différents départements ont recruté parmi leurs propres lauréats. D'un côté, ils y ont trouvé l'avantage de choisir les éléments brillants, mais, d'un autre côté, ils héritent de l'inconvénient de disposer de formateurs sans formation pédagogique préalable.

Tableau 10: Répartition des formateurs selon leur niveau de qualification

Diplôme	Effectif
Techniciens	1 977
Universitaire	794
Ingénieurs	646
Qualification	497
Technicien Spécialisé	231
CAP	72
Spécialisation	50
Autres	496

Demande en perfectionnement technico-pédagogique

Le souhait de bénéficier d'un perfectionnement technico-pédagogique est exprimé par une large majorité des formateurs, 73,3% de l'effectif global.

Tableau 11: Taux des demandes de perfectionnement par département formateur

Département	Effectifs par département	Effectifs demandeurs	%
Jeunesse et Sports	489	314	64,2
Intérieur	75	56	74,7
Energie et Mines	43	32	74,4
Pêches Maritimes	69	41	59,4
Artisanat	279	169	60,6
Agriculture	281	235	83,6
Urbanisme et Habitat	181	4	2,2
Equipement	37	19	51,4
HCAR	154	69	44,8
OFPPT	2 760	2 276	82,5
Entraide Nationale	151	99	65,6
Total	4 519	3 314	73,3

Sigles et abréviation utilisés

EFPP:	Etablissement de Formation Professionnelle Privée
IF:	Ingénierie de formation
MFP:	Ministère en Charge de la Formation Professionnelle
OFPPT:	Office de la Formation Professionnelle du Travail
ONCF:	Office National des Chemin de Fer
ONDA:	Office National des Aéroports du Maroc
TS:	Technicien Supérieur
CFA:	Centre de Formation par Apprentissage
IAT:	Institut des Arts Traditionnels
HCAR:	Haut Commissariat aux Anciens Résistants
ITA:	Institut de technologie appliquée
ITSA:	Institut supérieur de technologie appliquée
CQA:	Centre de qualification professionnelle
CDC:	Centres de Développement des Compétences.

